



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4374

Convention de partenariat entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4374 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON, LE CCAS ET LA CARSAT RHONE-ALPES (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail Rhône-Alpes (CARSAT) accompagne la Ville de Lyon et Centre communal d'action sociale dans des actions de politique sociale en direction du public senior.

A ce titre, elle participe également au financement de programmes de construction, réhabilitation et extension des résidences seniors gérées par le CCAS.

Afin de pérenniser les relations étroites et de les inscrire dans une stratégie innovante, il est proposé à votre approbation la signature d'une convention cadre tripartite, de partenariat et de financement, sur des axes de travail novateurs, notamment sur les thématiques suivantes :

- Habitat ;
- Mobilité et transports ;
- Sport et activités physiques ;
- Aménagement des espaces extérieurs et édifices ;
- Culture, loisirs, sorties ;
- Solidarité ;
- Communication, information ;
- Santé ;
- Alimentation.

Cette convention est présentée dans les mêmes termes par le CCAS de la Ville de Lyon lors de son Conseil d'administration du 17 décembre 2018. Il s'agit d'une convention de principe renouvelable tous les ans.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS et la CARSAT Rhône-Alpes est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Françoise RIVOIRE